

Le mondialisme, la Bible et le Talmud

A propos d'un ouvrage récent :
Les Espérances planétariennes d'H. Ryssen

par Christian Lagrave

Un livre utile

LE PREMIER OUVRAGE ¹ d'Hervé Ryssen, *Les Espérances planétariennes* ², est consacré au mondialisme contemporain et aux idéologies qui l'inspirent. On sait que l'adjectif « mondialiste » – auquel l'auteur a préféré substituer le néologisme « planétarien » – qualifie les doctrines qui veulent établir un gouvernement mondial et l'imposer à toute l'humanité, soit par la persuasion soit par la force ou plus probablement par un savant mélange des deux.

Cette utopie meurtrière (comme toutes les utopies) est à l'œuvre depuis fort longtemps – on en trouve la trace dans les sociétés chrétiennes dès la fin du XVI^e siècle, dans le bouillonnement intellectuel qui prépara l'émergence du mouvement Rose-Croix, notamment dans l'œuvre de Comenius – et, dès le tout début du XIX^e siècle, l'historien perspicace qu'était l'abbé Barruel l'avait dénoncée comme inspirant les projets des plus hauts grades de la franc-maçonnerie :

Il m'annonça seulement que nous n'étions qu'au commencement d'une révolution antireligieuse et sociale qui devait tout changer, tout bouleverser dans l'univers. On devait tendre et agrandir les empires pour faciliter ces révolutions en y fondant des gouvernements constitutionnels et parlementaires qui prépareraient les peuples à former une république universelle, démocratique et égalitaire, après avoir renversé toutes les institutions existantes, religieuses et

1 — Deux autres ont paru depuis : *Psychanalyse du Judaïsme*, et *Le fanatisme juif*.

2 — Hervé RYSSSEN, *Les Espérances planétariennes*, s.l., éd. Baskerville, 2005, 432 p.

politiques, tous les anciens trônes et surtout le règne du Christ dont la divinité et la puissance seraient entièrement rejetées ¹.

Plus près de nous, le courant mondialiste a été judicieusement analysé et dénoncé, entre autres par Pierre Virion avec *Bientôt un gouvernement mondial ? Une super et contre-Église* ², *Mystère d'iniquité. Mysterium iniquitatis* ³, *Le Complot* ⁴, et *Les Forces occultes dans le monde moderne* ⁵; par Jacques Bordiot avec *Une main cachée dirige. Le système du mondialisme* ⁶; et enfin par le regretté Yann Moncomble dont les ouvrages ne sont malheureusement plus disponibles.

Avec *Les Espérances planétaires*, M. Hervé Ryssen nous donne une excellente étude, très approfondie, des doctrines et des procédés du mondialisme; elle présente deux grands mérites: d'une part elle est très perspicace, d'autre part elle est courageuse car elle insiste tout particulièrement sur les aspects hébraïques de cette idéologie.

Nul racisme ni nul antisémitisme – est-il besoin de le dire? – dans la démarche de M. Ryssen qui fait preuve au contraire d'un remarquable effort de compréhension à l'égard des auteurs qu'il cite. L'ouvrage contient une foule de citations ébouriffantes, de renseignements et d'analyses passionnants; sa lecture est indispensable pour bien comprendre la nature et l'action de certains des messianismes temporels dont les conflits risquent de conduire le monde à sa perte.

L'auteur a voulu œuvrer pour le grand public et a pris soin de nourrir son argumentation avec des citations récentes et facilement vérifiables. Le livre, rédigé dans un style clair et agréable souvent relevé d'une pointe d'humour, est d'une lecture aisée; il rendra les plus grands services à ceux qui luttent contre le mondialisme en leur fournissant un abondant argumentaire et il permettra aux lecteurs novices sur ces questions – notamment aux jeunes gens – de prendre conscience de la véritable nature des forces qui s'emploient à détruire notre civilisation occidentale et chrétienne.

¹ — Ferdinand de BERTIER, *Souvenirs inédits d'un conspirateur. Révolution, Empire et première Restauration*, présentés et annotés par Guillaume de Bertier de Sauvigny, Paris, Tallandier, 1990, p. 144-145. Voir également abbé Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Chiré-en-Montreuil, éd. de Chiré, réédition 2005, p. XXVIII et XXIX.

² — Paris, éd. Téqui, 2003, 5^e édition (réimpression de l'édition de 1972), 265 p.

³ — Saint-Cénéry (53), éd. Saint Michel, 2003 (réimpression de l'édition de 1966), 213 p.

⁴ — Chateaufort (35), éd. Delacroix, 1999, 58 p.

⁵ — Paris, éd. Téqui, s.d., 32 p.

⁶ — Paris, éd. du Trident, 2002 (réimpression de l'édition de 1975), 334 p.

Une réserve à faire

Il y a toutefois malheureusement un passage du livre de M. Ryssen auquel nous ne pouvons absolument pas souscrire et qui exige au contraire une critique approfondie, car il pourrait être dangereux pour la foi catholique chez des esprits insuffisamment informés. Ce passage se trouve à la fin du chapitre IV, aux pages 204 à 208. L'auteur y attaque l'ancien Testament, car – dit-il – le récit complaisant d'innombrables massacres et exterminations en constitue l'aspect essentiel, si bien que ce texte « semble étranger à notre propre culture » ; de plus, d'après lui, la rage de destruction des nations que l'on constate chez les auteurs « planétariens » contemporains y trouve son origine première.

On peut dire du premier de ces deux reproches qu'il repose sur une vision singulièrement réductrice, car si l'on trouve en effet dans l'ancien Testament des récits de batailles et de massacres, on y trouve aussi le Décalogue, fondement de l'ordre naturel et surnaturel, accompagné de beaucoup de prescriptions de justice et de miséricorde ¹ qui en font effectivement un « saint et beau livre d'éducation ». L'Église catholique l'avait très bien compris qui, à l'époque où elle enseignait encore un catéchisme digne de ce nom, avait soin d'y joindre une « Histoire sainte » qui permettait aux petits chrétiens de comprendre comment Dieu a préparé en son peuple-élu sa propre venue en tant que Christ rédempteur, et pourquoi, quand le Messie tant attendu est venu chez les siens, les siens ne l'ont pas reçu.

Quant au second reproche de M. Ryssen, qui attribue une origine biblique à cette volonté de destruction des nations qu'il dénonce, nous allons montrer qu'il est erroné, car cette volonté ne repose pas sur la Bible mais sur le Talmud et la kabbale, lesquels ne sont pas le développement de la Bible – comme on le croit trop souvent – mais son inversion.

En effet, si Dieu a bien donné à son peuple l'ordre formel d'anéantir un certain nombre de tribus païennes qui voulaient soit empêcher l'installation des Juifs en Terre Promise en les massacrant, soit les convertir à l'idolâtrie, c'était pour deux motifs : la justice et la légitime défense ; il s'agissait d'une part de punir les crimes abominables de ces peuples idolâtres, notamment les sacrifices d'enfants à Baal ou à Moloch, c'est-à-dire au démon, et d'autre part de préserver l'existence et la foi du peuple où devait naître le Messie. L'extrême perversité des idolâtres qui occupaient alors la Terre promise –

¹ — Voir par exemple le code de l'alliance dans le livre de l'Exode (ch. 21 à 24) ; on y trouve, entre autres, ceci qui s'adresse aux juges : « Tu ne feras pas fléchir le droit du pauvre dans son procès. Tu t'éloigneras d'une cause mensongère et tu ne feras pas mourir l'innocent et le juste ; car je n'absoudrai point un coupable. Tu n'accepteras pas de présents ; car les présents aveuglent les clairvoyants et ruinent les causes justes. Tu n'opprimeras pas l'étranger ; vous savez ce que ressent l'étranger car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. » (Ex 23, 6-9).

perversité comparable à celle de l'humanité à la veille du Déluge ou encore à celle de Sodome – méritait en effet la punition extrême que fut leur extermination ; c'est en tant qu'exécuteur de la justice divine qu'agissait le peuple hébreu, qui se protégeait du même coup contre la contagion de l'idolâtrie et s'installait sur une terre que Dieu lui-même – souverain maître de la création – lui avait légitimement attribuée, après en avoir dépouillé les occupants antérieurs à cause de leurs crimes.

Dieu n'a en aucune façon étendu cette mesure à l'ensemble des nations païennes, qui font parfois l'objet de menaces, mais de menaces conditionnelles qui ont pour objet de les convertir au vrai Dieu ¹.

Cette mise en cause de l'ancien Testament par M. Ryssen nous semble révélatrice du fait qu'il y a dans son travail une certaine erreur de perspective. Erreur bien excusable chez quelqu'un qui a été « un fervent "bolchevik" pendant [ses] années universitaires ² », qui a lu Alain de Benoist quand il est arrivé au nationalisme, bien qu'il l'ait rejeté par la suite ³, et qui, même s'il n'est ni païen ni athée, n'a pas la foi catholique, quoiqu'il défende vaillamment le catholicisme.

Or M. Ryssen a cherché à expliquer l'idéologie « planétarienne » par des facteurs historiques et psychologiques ; ce qui n'est pas faux mais insuffisant.

C'est seulement à la lumière théologique qu'on peut expliquer le Juif. Ni la psychologie, ni les sciences biologiques ni même les pures sciences historiques ne peuvent expliquer ce problème du juif, problème universel et éternel, qui remplit l'histoire par ses trois dimensions, problème qui par sa condition même, requiert une explication universelle et éternelle, qui soit valable aujourd'hui, hier, et toujours. Explication qui, comme Dieu, doit être éternelle, c'est-à-dire, théologique. [...] Dans le problème judaïque, ce n'est pas Sem qui lutte contre Japhet, mais Lucifer contre Jéhovah, le vieil Adam contre le nouvel Adam, le Serpent contre la Vierge, Caïn contre Abel, Ismaël contre Isaac, Esaü contre Jacob ; le Dragon contre le Christ. La théologie catholique, en même temps qu'elle répandra la lumière sur « le mystère ambulant » qu'est tout juif, indiquera les conditions de la vie en commun entre juifs et chrétiens, deux peuples frères qui doivent vivre séparés jusqu'à ce que la miséricorde de Dieu dispose de leur réconciliation ⁴.

¹ — Voir le Psaume 2 par exemple.

² — Hervé RYSSSEN, interrogé dans le *Libre Journal* du 24 septembre 2005.

³ — Entretien avec H. Ryssen, le 3 septembre 2006, à Chiré-en-Montreuil.

⁴ — Julio MEINVIELLE : *Les Juifs dans le mystère de l'Histoire*, Saint-Cénéry (Mayenne), éd. Saint-Michel, 1965 (numéro spécial 107-108 de *Documents-Paternité*, janvier-février 1965), prologue à la 1^{re} édition. — L'ouvrage de l'abbé Julio MEINVIELLE, *El judío en el misterio de la historia* (première édition en langue espagnole, à Buenos Aires, en 1936), est devenu un classique sur cette question. La traduction française publiée en 1965 par les *Documents Paternité* a été faite sur la troisième édition espagnole (Buenos Aires, 1959). Elle a été rééditée en 1983 par les éditions Sainte-Jeanne-d'Arc (18260 Vailly-sur-Sauldre), puis en 2001 par D.F.T. (B.P. 28, 35370 Argentré-du-Plessis).

La Bible et le Talmud

Du fait de cette absence de perspective théologique, M. Ryssen s'est attaché essentiellement aux écrits des intellectuels « planétaires » contemporains et n'a pas – ou pas suffisamment – exploré ni les textes religieux classiques du judaïsme ¹, ni les pertinentes critiques qu'en ont faites les théologiens et les apologistes catholiques du passé, tels Gougenot des Mousseaux ², Mgr Meurin ³, les abbés Rohling et de Lamarque ⁴, le R.P. Catry ⁵, l'abbé Meinvielle ⁶, etc.

Or, ce qu'ont constaté unanimement les critiques catholiques du judaïsme rabbinique, c'est que l'ancien Testament a pour les Juifs beaucoup moins d'importance que le Talmud. Car la tradition religieuse juive comprend la Thora écrite et la Thora orale. La première rassemble ce que les Juifs appellent la Loi – c'est à dire les cinq livres du Pentateuque écrits par Moïse : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome.

La seconde est ainsi décrite par le R.P. Catry, S.J. :

La thora orale est une sorte de révélation orale destinée à un petit nombre et transmise de bouche à oreille (ésotérisme). Les Juifs disent qu'elle aurait été faite par Dieu au Sinai, mais n'aurait été connue que beaucoup plus tard. Les doctrines que les pharisiens répandaient parmi les Juifs du temps de Notre Seigneur appartenaient à la thora orale.

1 — Cette critique concerne uniquement le premier ouvrage de M. Ryssen ; son second livre, *Psychanalyse du judaïsme* (Levallois, éd. Baskerville, 2006) souligne bien l'importance de la kabbale et de son messianisme.

2 — Roger GOUGENOT DES MOUSSEAUX (1805-1876), historien, démonologue et spécialiste du spiritisme et de l'occultisme est l'auteur d'un ouvrage essentiel *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, publié en 1869.

3 — Mgr Léon MEURIN, S. J. (1825-1898), vicaire apostolique de Bombay, puis évêque de Port-Louis (île Maurice), est l'auteur de *La Franc-Maçonnerie synagogue de Satan*, (Paris, Victor Retaux et fils, 1893), étude approfondie de la gnose, de la kabbale, de l'hermétisme, et de la maçonnerie écossaise – à utiliser toutefois avec précaution pour la maçonnerie car l'auteur s'appuie sur les ouvrages de Léo Taxil, ce qui nuit à sa crédibilité. Mais il était bon hébraïsant et sa connaissance du judaïsme et de la kabbale était sérieuse.

4 — L'abbé Auguste ROHLING, docteur en théologie et en philosophie et professeur à l'université de Prague, publia dans les années 1870, à Münster, en Westphalie, *Der Talmud-Jude* ; l'ouvrage fut traduit, après avoir été entièrement revu et corrigé, par l'abbé M. DE LAMARQUE, docteur en théologie et chanoine à Monte Giuliano, et publié en 1888 sous le titre *Le Juif talmudiste*. Il connut ensuite de nombreuses rééditions.

5 — Daniel JACOB (pseudonyme du R.P. Joseph CATRY, S.J., 1899-1968), *Les enfants de la promesse – Le mystère d'Israël aujourd'hui*, s.l., s.d., 200 p., multigraphié.

6 — L'abbé Julio MEINVIELLE (1905-1973) était un grand théologien et philosophe thomiste argentin contemporain, qui a laissé deux ouvrages capitaux, *De la Cabale au Progressisme*, et *Les Juifs dans le mystère de l'histoire*.

Vers l'an 150 après Jésus-Christ, un rabbin nommé Judas mit par écrit la thora orale : cette codification des traditions orales s'appelle Mishna (mot qui signifie loi répétée). Dans les siècles suivants, les livres de la Mishna furent enrichis de différents commentaires par les écoles juives de la Palestine et de Babylone. Ces commentaires de la Mishna s'appellent Gemara. Le mot Talmud désigne soit un ensemble Mishna-Gemara, soit parfois une Gemara seule.

Les commentaires édités en Palestine vers l'an 230 après Jésus-Christ forment le Talmud de Jérusalem (un volume in-folio).

La Gemara de Babylone, avec ou sans Mishna, est appelée Talmud de Babylone. Elle fut achevée vers l'an 500 après Jésus-Christ et contient quatorze volumes in-folio. [...]

Auguste Rohling, [dans] *Le Juif talmudique*. p. 26, [...] précise : « Les Juifs s'occupent surtout du Talmud de Babylone ; c'est de lui qu'il s'agit quand on ne fait pas mention de celui de Jérusalem » ¹.

L'inspiration religieuse des juifs contemporains doit beaucoup plus au Talmud qu'à l'ancien Testament. Le Talmud lui-même proclame en maints endroits sa propre supériorité sur la Bible, et de nombreux écrits rabbiniques en font autant. Voici un florilège de citations qui le prouvent :

« La Bible ressemble à l'eau, la Mischna au vin, la Ghemara au vin aromatique. Comme le monde ne peut exister sans l'eau, le vin et le vin aromatique, ainsi le monde ne peut être sans la Bible, sans la Mischna et sans la Ghemara. La Loi ressemble au sel, la Mischna au poivre et la Ghemara à l'arôme, et le monde ne peut subsister sans sel, etc ». (Masech. Sepharim, folio 13 b) ².

« Ceux qui étudient la Bible pratiquent une chose qui est une vertu ou qui n'est pas une vertu ; ceux qui étudient la Mischna pratiquent une vertu et en seront récompensés ; mais ceux qui étudient la Ghemara pratiquent la plus haute vertu » (Traité Baba Mezia, fol. 33 a).

« Si l'homme passe des sentences du Talmud à la Bible, il n'aura plus de bonheur » (Traité Chag. folio 10 b).

Constamment, le Talmud répète cette même idée de la supériorité de l'œuvre des rabbins sur l'œuvre inspirée de Dieu : « Les paroles des écrivains du Talmud sont plus douces que celles de la Loi » (Talmud de Jérusalem, traité Berachoth, Perek I), dit-il, en sorte que « les péchés contre le Talmud sont plus graves que ceux contre la Bible » (Traité Sanhédrin, folio 88 b). Et tous les commentateurs sont d'accord pour ajouter : « On ne doit pas avoir de commerce avec celui qui a en mains la Bible et non le Talmud » (Sepher Cad ha Kemach, folio 77, c 3). « Mon fils, fais plus attention aux paroles des rabbins qu'aux paroles de la Loi » (Traité Erubin, folio 21 b. Cf. traité Gittin, folio 59 b).

¹ — Daniel JACOB [R.P. CATRY, S.J.], *Les Enfants de la promesse – Le mystère d'Israël aujourd'hui*, p. 73.

² — Les citations du Talmud sont codifiées depuis l'édition Bomberg, publiée à Venise en 1520 : on indique le nom du traité puis celui de la page ou du folio (a pour le recto, b pour le verso), si l'édition est numérotée par feuillets. Les citations ci-après qui commencent par «Sepher» (rouleau) se rapportent à des ouvrages rabbiniques qui ne font pas partie du Talmud ; la lettre c, figurant après l'indication d'un folio, désigne un commentaire.

« Celui qui lit la Bible sans la Mischna et sans la Ghemara est semblable à quelqu'un qui n'a pas de Dieu » (Sepher Chafare Zedek, folio 9). Cette idée de la supériorité du Talmud sur la Bible est si bien entrée dans les cerveaux juifs, que les *Archives Israélites* elles-mêmes, l'organe des Juifs réformateurs, déclarent sans hésitation : « Quant au Talmud, nous reconnaissons sa supériorité absolue sur la Bible de Moïse » (*Archives Israélites*, 1864, 25. 150).

Pour expliquer cette supériorité, l'enseignement traditionnel des Juifs affirme que Dieu, sur le mont Sinaï, donna à Moïse, non seulement la Bible, mais aussi le Talmud ; mais il mit cette différence entre les deux ouvrages que le Talmud, le plus précieux, serait conservé oralement, afin que les peuples idolâtres ne puissent en avoir connaissance au cas où ils rendraient Israël tributaire (Traité Berachoth l. c, et Midrasch Chemott rabba, par. 47) ; et aussi parce que si Dieu avait voulu écrire le Talmud, la terre n'aurait pas suffi pour en recevoir les caractères (Jalkut Simeoni, 22) ¹.

Les érudits juifs contemporains confirment cette importance capitale du Talmud :

La Bible est la clé de voûte du judaïsme, mais le Talmud en est le pilier central qui, s'élançant des fondations, en soutient l'édifice intellectuel et spirituel. Pivot de la créativité et de la vie nationales, le Talmud est, à bien des égards, l'ouvrage le plus important de la culture juive. Aucun autre texte n'a jamais exercé une influence comparable, théorique aussi bien que pratique, sur la vie juive, modelant son contenu spirituel et offrant un guide de conduite. Les juifs ont toujours eu profondément conscience de ce que leur perpétuation et leur survie à long terme reposaient sur l'étude du Talmud ; leurs ennemis aussi, d'ailleurs. Au Moyen Age, c'est à maintes et maintes reprises que l'on a insulté, calomnié le Talmud, qu'on l'a livré au bûcher. Des phénomènes que l'on a vus se reproduire plus récemment dans l'histoire. Périodiquement, c'est son étude que l'on a prohibée, tant il était évident qu'une société juive qui n'aurait plus accès à elle était pratiquement condamnée ².

Cette dernière phrase nous prouve que le judaïsme post-chrétien repose bien sur le Talmud et non sur l'ancien Testament.

¹ — Flavien BRENIER, *Les Juifs et le Talmud - Morale et principes sociaux des Juifs d'après leur livre saint : le Talmud*, Paris, Ligue française antimaçonnique, 1913, p. 49-50 ; cet ouvrage reprend pour l'essentiel celui de l'abbé ROHLING revu par l'abbé DE LAMARQUE, *Le Juif talmudiste* (dans l'édition de Bruxelles, La voix des nations, 1935, on trouve les mêmes citations aux p. 27-29). Sur Brenier, voir Henry COSTON, *Dictionnaire de la politique française*, t. II, Paris, 1972, p. 315, art. « Institut antimarxiste de Paris », ainsi que Émile POULAT, *Intégrisme et Catholicisme intégral Un réseau secret international antimoderniste : la Sapinière (1909-1921)*, Tournai, Casterman, 1969, p. 280-282.

² — Rabbin Adin STEINSALTZ, *La Rose aux treize pétales. Introduction à la cabbale suivi de Introduction au Talmud*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 203.

Ici, Dieu juge son peuple

Il n'est pas étonnant que le Talmud, œuvre humaine, soit ainsi préférée à la Bible, œuvre inspirée par Dieu, car le premier flatte infiniment plus l'orgueil national que la seconde. On pourrait remplir un livre entier avec les récits bibliques des multiples infidélités et prévarications du peuple élu, ainsi qu'avec les condamnations et les menaces que Moïse et les prophètes lui adressent de la part de Yahvé. Écoutons par exemple Moïse :

Si, oubliant Yahvé, ton Dieu, il t'arrive d'aller après d'autres dieux, de les servir et de te prosterner devant eux, j'atteste aujourd'hui contre vous que vous périrez certainement. Comme les nations que Yahvé fait périr devant vous, ainsi vous périrez, parce que vous n'avez pas écouté la voix de Yahvé, votre Dieu [Dt 8, 19-20].

Ne dis pas dans ton cœur, lorsque Yahvé, ton Dieu, les chassera [tes ennemis] de devant toi : « C'est à cause de ma justice que Yahvé m'a fait venir pour prendre possession de ce pays. » Car c'est à cause de la méchanceté de ces nations que Yahvé les chasse de devant toi. Non, ce n'est point à cause de ta justice et de la droiture de ton cœur que tu viens prendre possession de leur pays ; mais c'est à cause de la méchanceté de ces nations que Yahvé, ton Dieu, les chasse de devant toi ; c'est aussi pour accomplir la parole que Yahvé a jurée à tes pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob. Sache donc que ce n'est pas à cause de ta justice que Yahvé, ton Dieu, te donne ce bon pays en propriété ; car tu es un peuple au cou raide. Souviens-toi, n'oublie pas combien tu as irrité Yahvé, ton Dieu, dans le désert. Depuis le jour où tu es sorti du pays d'Égypte jusqu'à votre arrivée dans ce lieu, vous avez été rebelles envers Yahvé. Même en Horeb vous avez excité Yahvé à la colère, et Yahvé fut irrité contre vous, jusqu'à vouloir vous détruire [Dt 9, 4-7].

Vous avez été rebelles à Yahvé depuis le jour où je vous ai connus [Dt 9, 24].

Le prophète Isaïe est encore plus sévère :

J'ai nourri des enfants et je les ai élevés. et eux se sont révoltés contre moi. Le bœuf connaît son possesseur et l'âne la crèche de son maître ; mais Israël n'a point de connaissance, mon peuple n'a point d'intelligence. Ah ! nation pécheresse, peuple chargé d'iniquités, race de méchants, fils criminels ! Ils ont abandonné Yahvé, ils ont outragé le Saint d'Israël, ils se sont retirés en arrière. Où vous frapper encore, si vous continuez vos révoltes ? [Is 1, 2-5].

Quand vous étendez vos mains, je voile mes yeux devant vous ; quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas : Vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous ; ôtez la malice de vos actions de devant mes yeux ; cessez de mal faire... [Is 1, 15-16]

Là, le peuple juge son Dieu

On conçoit que ces amers reproches ne soient pas très agréables à entendre. La lecture du Talmud l'est beaucoup plus pour un Juif puisque Dieu lui-même, disent les rabbins, l'étudie dans le ciel¹ et d'après le traité Sanhédrin (fol. 92 a) ce sont les rabbins défunts qui sont chargés, au ciel, de l'instruction des élus² ; « Rabbi Ménachem (Ad Pent. par. 28, fol. 129, col. 3) affirme que chaque fois que s'est débattue au Ciel une question grave intéressant la Loi, Dieu est descendu sur la terre pour consulter les rabbins³... » ; d'ailleurs Dieu, toujours d'après le Talmud, se repent amèrement de ses mauvais procédés envers les Juifs – ce ne sont plus les Juifs qui ont péché envers Dieu, comme le disait la Bible, c'est Dieu qui a péché envers eux :

Depuis la ruine du Temple de Jérusalem (Baba Bathra, folio 74 a et b), Dieu [...] est triste, ayant gravement péché. Ce péché pèse si lourd sur sa conscience, que selon le Talmud (Traité Berachoth, folio 3 a), il est assis pendant trois parties de la nuit et rugit comme un lion, en s'écriant : « Malheur à moi, puisque j'ai permis qu'on dévaste ma maison, qu'on brûle mon temple, qu'on emmène mes enfants. » En vain, pour le consoler, chante-t-on ses louanges ; il est obligé de secouer la tête et de dire : « Heureux le roi qu'on loue dans sa maison ! mais quelle punition est due à un père qui permet qu'on traîne ses enfants dans la misère ? » Cette désolation l'a réduit à un tel état de consommation qu'il est devenu fort petit : jadis il remplissait le monde et maintenant il n'occupe plus guère que quatre aunes de terrain. (Ne pas oublier que les écrivains Talmudistes sont des maîtres en allégorie : ce Jehova gigantesque devenu tout petit, c'est la conception de la divinité dans la Bible remplacée par celle du Talmud.)⁴

Nous avons là un véritable renversement de la perspective biblique : Dieu, juge et accusateur est à son tour accusé et jugé. C'est d'ailleurs un accusé qui fait piètre figure :

On conçoit qu'un Dieu qui se présente sous de tels aspects n'en impose guère aux hommes ; aussi le Talmud nous le montre-t-il assailli de récriminations. La lune elle-même lui fait des reproches parce qu'il l'a créée moins grosse que le soleil et Dieu confesse humblement sa maladresse (Traité Chùllin, folio 60 b, et traité Chebùoth, folio 9 a). Dieu d'ailleurs est un étourdi qui fait des serments inconsidérés. Comme il a besoin d'en être délié, un ange puissant, nommé Mi, se tient constamment entre le ciel et la terre, et fait remise à Dieu des engagements qu'il prend à la légère (Traité Chùllin, folio 60 b, et traité Chebùoth, folio 9 a). Mais il arrive à cet ange de n'être pas à son poste, et alors Dieu se trouve dans un grand embarras, comme le jour où un sage en Israël

1 — Rabbi Menachem, Ad Pent. folio 97 3. Cf Targûm, ad cant. V, 10. Cité par BRENIER, *Les Juifs et le Talmud*, p. 52.

2 — BRENIER, *Les Juifs et le Talmud*, p. 50.

3 — BRENIER, *Les Juifs et le Talmud*, p. 50-51.

4 — BRENIER, *Les Juifs et le Talmud*, p. 53.

l'entendit s'écrier : « Malheur à moi ! qui me déliera de mon serment ? » Il courut raconter cela à ses collègues les rabbins, qui le traitèrent d'âne parce qu'il n'avait pas lui-même délié Dieu comme tous les rabbins en ont le pouvoir (Traité Baba Bathra, folio 74 a).

Le lecteur ne pourra manquer de reconnaître dans ce portrait d'un créateur maladroit le demiurge des gnostiques¹, et ce sont manifestement les idées gnostiques qui sont à l'origine de ce renversement. D'autant plus que la conception talmudiste du péché ressemble beaucoup à celle des gnostiques ; en effet, les Juifs sont, pour le Talmud, innocents de tout péché et seul Dieu en est coupable :

Ajoutons, pour compléter le portrait moral de Dieu, selon le Talmud, que celui-ci lui attribue généreusement la responsabilité de tous les péchés qui se commettent sur la terre. C'est lui, disent les écrivains rabbiniques, qui a donné aux hommes une nature dépravée ; il ne peut donc pas leur reprocher de tomber dans le péché, puisqu'il les y a prédestinés (Traité Aboda Zara, folio 4 b). Et c'est pourquoi David en commettant l'adultère, les fils d'Hélie se livrant aux concussions, ne péchaient pas véritablement ; Dieu seul était coupable de leurs fautes (Traité Sab., folios 55 b et 56 a)².

Gnose, kabbale et messianisme

La kabbale³ prétend être une interprétation originale de la Thora écrite, c'est-à-dire des cinq livres du Pentateuque, distincte du Talmud mais fondée sur lui ainsi que sur le livre biblique d'Ézéchiel ; elle est née dans les milieux mystiques juifs babyloniens durant les premiers siècles de notre ère et s'est transmise de façon ésotérique. Elle a évolué ensuite à travers des œuvres comme le Sepher Yetsira (composé entre le III^e et le VI^e siècles), le Zohar (composé au XIII^e siècle) et les divagations de kabbalistes comme Abraham Abulafia (1240-1290) ou Itshaq Luria (1534-1572). Elle prétend révéler les mystères de Dieu et de la création au moyen d'une lecture spécifique de la Bible et (chez certains auteurs) à des pratiques magiques ; en fait tous les historiens sérieux de la kabbale – y compris les Juifs⁴ – reconnaissent qu'elle est d'origine gnostique.

1 — Voir « Origines et thèmes de la gnose contemporaine », *Le Sel de la Terre*, n° 54, automne 2005, p. 188-192.

2 — BRENIER, p. 54.

3 — Outre les ouvrages cités plus haut, on peut consulter un ouvrage catholique récent et très bien fait (quoique très imprégné d'esprit œcuménique) : Nelly ÉMONT, *La Kabbale. Tradition secrète de l'humanité ?*, Paris, Droguet & Ardant, 1992.

4 — Par exemple Gershom SCHOLEM, dans *Les grands courants de la mystique juive*, Paris, Payot, 1973, et *La kabbale et sa symbolique*, Paris, Payot, 1975.

Voici par exemple une description de la kabbale de Luria, faite par un spécialiste universitaire israélien ; on pourra constater que ces thèses kabbalistiques correspondent exactement à celles de la gnose :

La kabbale d'Ari ¹ repose sur l'hypothèse que le processus de la Création est tributaire d'une crise qui affecte la divinité : la « brisure des vases » (*chévirat ha-Kélim*). Cette crise provoque la chute d'étincelles saintes dans le monde de la fabrication (*Olam haasia*) ou monde des écorces ² (*qélipot*), la mission des kabbalistes étant alors d'entreprendre de libérer ou d'élever ces étincelles prisonnières, dans le but de restaurer la structure divine originelle appelée l'homme primordial (*Adam qadmon*) dans sa perfection première. Contribuer à ce grand processus de réparation (*tiqqoun*) constitue l'essentiel des activités des kabbalistes qui aspirent à rendre à la réalité sa perfection, et ce désir a, bien entendu, une dimension messianique ³.

En quoi consiste exactement ce messianisme, c'est ce que M. Moshe Idel va nous expliquer :

Selon Ari et ses disciples de la terre d'Israël, les kabbalistes doivent libérer les étincelles et, dans ce but qui fait partie intégrante du processus messianique ⁴, il leur faut détruire les écorces qui les retiennent captives, ou encore les faire éclater. Or, comme ces écorces sont identifiées aux nations du monde, cela signifie que les pays extérieurs à la terre d'Israël n'ont pas de valeur en soi et qu'il convient de les dominer. Selon cette conception donc, la terre d'Israël est le centre du monde. Cependant, les kabbalistes lurianiques qui n'y habitaient pas élargirent cette théorie réparatrice puisqu'ils soutinrent qu'elle commandait de vivre aussi hors de la terre d'Israël, non seulement dans le but de faire émerger les étincelles partout où elles se trouvent prisonnières, mais également afin de purifier les pays de l'exil, et ainsi de repousser les frontières de la terre d'Israël, ou plus exactement, celles de la sainteté qu'elle porte ⁵.

On voit donc que l'idée de destruction des « nations » assimilées au « monde des écorces », c'est-à-dire au mal, doit beaucoup plus à la kabbale qu'à l'ancien Testament.

1 — Ari (le lion) est le surnom que portait Rabbi Itshaq Luria, kabbaliste askénaze né à Jérusalem, qui s'installa ensuite à Safed, en Galilée, et enseigna à ses disciples une kabbale messianique ; ses enseignements furent transcrits par son principal disciple, Rabbi Haïm Vital. (Note de C. Lagrave.)

2 — La kabbale distingue quatre mondes issus hiérarchiquement des quatre degrés suivants : émanation, création, formation et fabrication. Le dernier est à l'origine du monde matériel. Les qélipot sont les écorces, l'expression du mal. (Note de M. Idel.)

3 — Moshe IDEL : *Messianisme et mystique*, traduit de l'hébreu par C. Chalier, Paris, Cerf, coll. Patrimoines Judaïsmes, 1994, p. 88.

4 — Voir H. VITAL, *Chaar ha-Pesoukim*, Tel-Aviv, 1962, *Chemot*, p. 2 c. Également *Sefer ha-Liquoutim*, Jérusalem, 1913, p. 89 a. (Note de M. Idel.)

5 — *Sefer Emeq ha-Melekh*, Amsterdam, p. 1 a et c, M. IDEL, *Al Eretz-Israel bema'havat ha-léoudit hamistit chel léméi ha-benaïm*, rassemblés par M. Hallamich et A. Ravitsky, Jérusalem, Publications Ben Tsevi, 1991, p. 208-209. (Note de M. Idel, *ibid.*, p. 89.)

Car, dans la Bible, Yahvé ne hait pas tous les peuples païens et ne veut pas tous les exterminer, mais il les frappe selon la juste mesure de leurs fautes et il n'extermine que ceux dont les crimes ont atteint la mesure comble. C'est ainsi qu'il fait dire à Pharaon par Moïse, en lui annonçant la septième plaie d'Égypte :

Si j'avais étendu ma main et que je t'eusse frappé de la peste, toi et ton peuple, tu aurais été effacé de la terre. Mais à cette fin je t'ai laissé subsister, afin que tu voies ma puissance, et qu'on célèbre mon nom par toute la terre. [Ex 9, 15-16].

Et, quand ils le méritent, les Juifs sont punis aussi sévèrement que les païens. Si une ville israélite se livrait au culte des idoles elle devait être détruite et ses habitants exécutés (Dt, 13, 13-17). Quand le royaume d'Israël tomba dans l'idolâtrie – un de ses rois, Achaz, allant jusqu'à « passer son fils par le feu », c'est-à-dire le sacrifier et le brûler, ce qui était une abomination condamnée par Yahvé (Dt 12, 31) – le royaume fut détruit par les Assyriens et les Juifs emmenés en esclavage (2 R 17).

Les peuples païens ne sont pas exclus de la miséricorde divine, et l'ancien Testament leur annonce leur rédemption future. C'est ce qu'explique l'apôtre saint Paul dans son Épître aux Romains :

J'affirme que pendant sa vie terrestre le Christ s'est fait serviteur des Juifs pour ne pas faire mentir Dieu, pour réaliser les promesses qu'il avait faites à leurs ancêtres. Quant aux nations païennes, qu'elles remercient Dieu de sa miséricorde envers elles. Car l'Écriture dit : Je vous louerai, Seigneur, au milieu des nations païennes, je chanterai pour reconnaître votre divinité (Ps 18, 50) ; elle dit encore : Nations, prenez part à la joie de son peuple (Dt 22, 43), et encore : Que toutes les nations louent le Seigneur, que tous les peuples proclament sa grandeur (Ps 117, 1) ; Isaïe dit aussi : De la lignée de Jessé (père de David) sortira celui qui doit régner sur les nations ; tous les peuples mettront en lui leur confiance (Is 11, 10) ¹.

Valeur des critiques contre l'ancien Testament

Pour juger de la valeur des critiques faites à l'encontre de l'ancien Testament, nous allons reproduire ci-dessous (en italiques) une partie du texte de M. Ryssen, avec ses notes (signalées par la mention « note Ryssen ») et le faire suivre, paragraphe par paragraphe, de nos commentaires.

¹ — Ro 15, 8-12.

La Bible est pour lui [Heinrich Heine] une « patrie portative »¹, comme le dit Bernard-Henri Lévy, qui reprend le mot à son compte en oubliant de citer ses sources. Mais tout ne nous semble pas si merveilleux dans l'ancien Testament. Sans vouloir froisser personne, nous avons tendance à rejoindre l'opinion de Voltaire sur ce texte, tant il nous semble étranger à notre propre culture. A vrai dire, on éprouve un peu de mal à comprendre comment ces textes ont pu fasciner les millions d'hommes protestants de l'Europe du Nord. Il est certain en tout cas que le livre a inspiré les puritains anglais dans leur conquête de l'Amérique. S'identifiant au peuple hébreu, les conquérants de cette nouvelle terre de Canaan exterminèrent les Indiens comme les Hébreux l'avaient fait au cours de leur conquête de la Terre promise, ainsi qu'en témoigne le livre de Josué. Les innombrables massacres et exterminations constituent en effet l'aspect essentiel de « ce saint et beau livre d'éducation écrit pour des enfants de tout âge² », comme le dit Heinrich Heine, mais dans lequel la « colère de Yahvé » ne cesse de gronder : « Qui blasphème le nom de Yahvé devra mourir, toute la communauté le lapidera » (Lévitique 24, 16). Nous allons donc mettre un bémol à nos propos.

Commentaire : Il ne faudrait pas croire que la nature humaine ait besoin d'une justification religieuse pour massacrer son semblable, ni que les Juifs de l'ancien Testament aient été le seul peuple à massacrer ses ennemis. Les Assyriens par exemple – qui n'étaient pas des Juifs – ont constitué leur empire au XII^e siècle avant J.C. en pratiquant la guerre totale et en massacrant les prisonniers et les populations adverses dans d'atroces supplices (les malheureuses victimes étaient généralement écorchées vives) ; la terreur était pour eux un moyen de conquête et la guerre n'avait pour but que le pillage et l'exploitation des vaincus. Tous les empires sémites de l'Orient ancien ont d'ailleurs rivalisé de cruautés effroyables et il fallut attendre les souverains perses, Cyrus et ses successeurs, pour voir traiter les vaincus avec humanité.

Cette cruauté n'est d'ailleurs pas l'apanage exclusif de l'Antiquité : au XII^e-XIII^e siècles, le mongol Gengis-Khan, qui était païen, conquiert et dévasta une grande partie de l'Asie, massacrant systématiquement les populations vaincues, détruisant leurs villes et anéantissant leurs récoltes.

Au XIV^e siècle, le conquérant turc Tamerlan, qui était musulman, fut un des plus grands dévastateurs de l'histoire et ne cessa, pendant toute sa carrière, de massacrer et de piller, n'épargnant pas plus les musulmans que les chrétiens ou les païens ; il avait l'habitude de faire élever, à la porte des villes qui avaient tenté de lui résister, des pyramides faites avec les têtes coupées des habitants.

Plus près de nous, les massacres des Arméniens par les Turcs pendant la guerre de 1914-1918 ont donné lieu à des horreurs du même acabit.

Rien de tout cela n'était inspiré par l'ancien Testament.

1 — Heinrich HEINE, *De l'Allemagne*, p. 465 (note Ryssen).

2 — Heinrich HEINE, *De l'Allemagne*, p. 467 (note Ryssen).

Dans le cas des Puritains d'Amérique, qui ont exterminé des tribus d'Indiens, la Bible leur a peut-être servi de justificatif, mais les véritables causes de leurs exactions sont l'avidité des biens matériels et la volonté de puissance, auxquelles il faut ajouter la peur des exactions indiennes car leurs victimes n'étaient pas précisément des enfants de chœur.

Quant à la citation du Lévitique, 24, 16 « Qui blasphème le nom de Yahvé devra mourir, toute la communauté le lapidera », il s'agit d'une loi destinée au peuple d'Israël : à l'occasion d'une querelle avec un homme d'Israël, le fils d'une femme israélite et d'un Égyptien avait blasphémé publiquement le nom de Yahvé et l'avait maudit ; il fut arrêté pour que Moïse statuât sur son sort de la part de Yahvé qui prononça une sentence de mort : « Étranger ou indigène, s'il blasphème le nom sacré, il mourra. »

Et quelle autre sentence aurait-il dû porter ? N'est-ce pas un crime épouvantable, dans toutes les religions, que de blasphémer le nom de Dieu ? Et l'antiquité païenne elle-même ne punissait-elle pas de mort les impies ? Témoins Anaxagore condamné à mort à Athènes en 450 av. J.C. et Socrate en 339 av. J.C. ¹

La rage de destruction des nations que l'on a pu constater chez nos auteurs contemporains trouve bien évidemment ici son origine première. Briser et soumettre les nations, détruire leurs traditions, saccager leurs temples, réduire en esclavage les peuples conquis et profiter de leurs richesses : telles sont les lois divines auxquelles il faut se soumettre : « Des nations nombreuses tomberont devant toi... Yahvé ton Dieu te les livrera et tu les battras... Tu ne concluras pas d'alliance avec elles, tu ne leur feras pas grâce. Tu ne contracteras pas de mariage avec elles, tu ne donneras pas ta fille à leur fils, ni ne prendras leur fille pour ton fils... Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs stèles, vous couperez leurs pieux sacrés et vous brûlerez leurs idoles. Car tu es un peuple consacré à Yahvé ton Dieu. » (Dt 7, 1-5).

Commentaire : Observons d'abord que non seulement le passage cité, mais tout le chapitre 7 du Deutéronome, s'applique non pas à l'ensemble des nations étrangères à Israël mais seulement à sept nations précisément désignées :

Lorsque Yahvé, ton Dieu, t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, et qu'il aura chassé devant toi beaucoup de nations, les Héthéens, les Gergéséens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phéréséens, les Hévéens et les Jébuséens, sept nations plus nombreuses et plus puissantes que toi [...] [Dt 7, 1].

Suivent les interdictions que M. Ryssen a citées, mais il est dommage qu'il ait remplacé par des points de suspension la phrase qui suit l'interdiction de mariage avec ces païens car elle explicite l'ordre divin ; la voici :

1 — On trouvera d'autres exemples plus loin dans la lettre de l'abbé Guénéé.

Tu ne prendras point leurs filles pour tes fils, car elles détourneraient de marcher après moi tes fils qui serviraient d'autres dieux ; la colère de Yahvé s'enflammerait contre vous et il te détruirait promptement [Dt 7, 3-4].

Pour comprendre ces consignes divines, il ne faut pas perdre de vue le plan divin : alors que la quasi-totalité de l'humanité avait abandonné le culte du vrai Dieu – qui était celui de la religion primitive – au profit des abominations du paganisme, Dieu s'était réservé un peuple qui conserverait la foi en lui et l'obéissance à sa loi ; ce fut la postérité d'Abraham rassemblée autour de l'Alliance conclue avec Moïse. Le Messie promis par Dieu, rédempteur de l'humanité, devait prendre chair dans ce peuple. Dès lors il était de la plus haute importance pour Satan d'empêcher cette venue du Rédempteur en provoquant soit l'apostasie du Peuple-élu, soit son extermination. Mais naturellement le dessein de Dieu s'y opposait. On voit constamment, dans l'ancien Testament, Dieu intervenir pour prévenir les infidélités de son peuple (d'où les prescriptions contre des alliances avec les païens), ou pour les châtier quand elles se sont produites (d'où les défaites et les dispersions d'Israël) ; mais aussi pour empêcher son extermination par les idolâtres, tout en punissant les crimes de ces derniers, notamment les sacrifices d'enfants aux idoles (d'où les consignes de guerre totale que Dieu donne à son peuple) ¹.

Tous les païens ne sont pas traités de la même manière ; si l'Ammonite et le Moabite qui se sont mal conduits envers les Juifs sont exclus à jamais de l'assemblée de Yahvé (Dt, 22, 4-7), Moïse ajoute juste après :

Tu n'auras point en abomination l'Édomite car il est ton frère ; tu n'auras point en abomination l'Égyptien, car tu as été étranger dans son pays : les fils qui leur naîtront pourront, à la troisième génération, entrer dans l'assemblée de Yahvé [Dt, 22, 8-9].

¹ — A propos de l'extermination des Chananéens, il paraît opportun de rappeler trois vérités supplémentaires : — 1. Les Hébreux (qui agissaient sur l'ordre de Dieu) ne défendaient pas seulement leur peuple, mais aussi l'espérance messianique, c'est-à-dire le bien commun surnaturel de l'humanité tout entière. — 2. Les sources de la grâce ouvertes par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'existaient pas encore. Or, sans elles, il est presque impossible de faire reculer l'idolâtrie (les bons, au lieu de convertir les mauvais, se laissent pervertir par eux). C'est un fait historique que l'idolâtrie a toujours été en position de force jusqu'à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ et a même corrompu très souvent le peuple juif. C'est seulement après l'incarnation que l'idolâtrie, soudainement mise en position de faiblesse, a commencé à décliner partout. Si on néglige cette différence capitale entre la situation des Hébreux et la nôtre, on ne peut comprendre leur attitude. — 3. Il est nécessaire que la Bible manifeste la justice de Dieu et préfigure la façon dont il traitera les impies lors du Jugement dernier. Sinon, on oublierait très facilement ces terribles vérités du Jugement et de l'enfer (d'autant plus facilement qu'elles ne sont pas très plaisantes !). Il est donc dans l'ordre que l'entrée des Hébreux dans la Terre promise – qui est une des grandes figures du Royaume du ciel – s'accompagne de l'élimination définitive des impies et des idolâtres dont les crimes ont lassé la miséricorde divine. (NDLR.)

Reprenons le texte de M. Ryssen :

Et ne croyez pas que les faibles doivent être épargnés : « N'ayez pas un regard de pitié, n'épargnez pas, vieillards, jeunes gens, vierges, enfants, tuez et exterminiez tout le monde. Mais quiconque portera la croix au front, ne le touchez pas. » (Ez 9, 5). Et encore : « Moïse s'emporta contre les commandants qui revenaient de cette expédition guerrière. Il leur dit : « Pourquoi avez-vous laissé la vie à toutes ces femmes ? ... Tuez donc tous les enfants mâles. Tuez aussi toutes les femmes qui ont connu un homme en partageant sa couche. Ne laissez la vie qu'aux petites filles qui n'ont pas partagé la couche d'un homme, et qu'elles soient à vous. » (Nb 31, 13-18). « Il châtia la ville et éventra toutes les femmes enceintes. » (R 15, 16).

Commentaire : Quand on se réfère aux textes bibliques on se rend compte que les trois citations ainsi réunies concernent des réalités très différentes.

— La citation d'Ézéchiel se rapporte à la vision par le prophète de la ruine de Jérusalem en punition de son idolâtrie : le prophète est transporté en esprit au Temple de Jérusalem ; il constate l'idolâtrie dans le Temple, il voit l'idole de la jalousie, le culte des animaux et du soleil, et les femmes pleurant Tamuz, c'est-à-dire Adonis ; puis il voit six messagers du châtement à qui Yahvé adresse l'ordre d'extermination incriminé par M. Ryssen. Mais on comprend bien qu'il ne s'agit pas d'un ordre réel donné à des êtres vivants, mais d'une menace conditionnelle qui doit être transmise par le prophète ; de plus cette menace ne concerne pas les païens mais les Juifs et elle épargnera ceux qui sont restés fidèles à Yahvé !

— La citation du Livre des Nombres concerne la vengeance divine exercée contre les Madianites. Il est fâcheux que M. Ryssen ait mis des points de suspension après la première phrase car le texte ainsi supprimé expliquait la sévérité de l'ordre divin ; le voici :

Ce sont elles [les femmes madianites] qui, sur la parole de Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël dans l'infidélité envers Yahvé, dans l'affaire de Phogor.

Dieu avait ordonné de traiter les Madianites en ennemis et de les tuer car ils avaient séduit les Israélites par leurs femmes et les avaient persuadés d'adorer Béelphégor (Nb 25). Les Madianites ne furent pas les seuls châtiés pour ce crime ; les Juifs idolâtres le furent également :

Moïse dit aux juges d'Israël : « Que chacun de vous mette à mort ceux de ses gens qui se sont attachés à Béelphégor » [Nb 25, 5].

— Quant à la citation du deuxième Livre des Rois (15, 16), elle concerne Manahem, roi d'Israël à l'époque où le peuple élu était séparé en deux royaumes, Israël et Juda : Manahem frappe la ville de Thapsa qui ne lui a pas ouvert ses portes et éventre les femmes enceintes ; mais la Bible ne nous présente pas ce Manahem comme un personnage louable, bien au contraire : il régna dix

ans à Samarie et « fit ce qui est mal aux yeux de Yahvé » (2 R 15, 18) ; lui-même et ses sujets pratiquaient l'idolâtrie et le royaume d'Israël sera d'ailleurs détruit un peu plus tard à cause de cela et seul celui de Juda subsistera. La barbarie de l'idolâtre Manahem est donc relatée comme un événement historique et non comme un exemple à suivre.

Nous n'allons pas reproduire ici toutes les pages litigieuses de l'ouvrage de M. Ryssen ; nous en avons suffisamment cité pour que le lecteur se rende compte que la réalité de l'ancien Testament est bien différente de ce que notre auteur imagine. Donnons une dernière citation pour conclure :

Tous ces badinages peuvent finalement se résumer dans cette profession de foi : « Yahvé, n'ai-je pas en haine qui te hait, en dégoût ceux qui se dressent contre toi ? Je les hais d'une haine parfaite. Ce sont pour moi des ennemis » (Ps 139). On est numéro un oui ou non ? Évidemment, avec de pareils textes sacrés, il était inévitable que l'on se fit quelques ennemis.

Commentaire : M. Ryssen assimile manifestement les ennemis de Dieu, dont parle le Psaume 139, aux non-juifs ; mais rien dans le texte sacré ne l'y autorise ; bien au contraire le contexte montre qu'il ne s'agit pas des étrangers mais de ceux qui, invoquant Yahvé, sont au fond de leur cœur ses ennemis et méditent le mal : « Hommes de sang, éloignez-vous de moi ! Ils parlent de toi d'une manière hypocrite, ils prennent ton nom en vain, eux, tes ennemis ! » (Ps 139, 19-20). Ceux qui prennent en vain le nom de Yahvé ne sont pas les païens, qui invoquent Baal ou Béalphégor et non Yahvé, mais des Juifs impies. Et après la citation de M. Ryssen qui se termine par « Je les hais d'une haine parfaite, etc. » (Ps 139, 21-22), le psalmiste supplie Dieu de ne pas le laisser s'égarer comme eux : « Sonde-moi, ô Dieu, et connais mon cœur ; éprouve-moi, et connais mes secrètes intentions. Regarde si je suis sur une voie funeste, et conduis-moi dans la voie éternelle. » (Ps 139, 23-24). Et le psaume suivant exprime les mêmes sentiments à l'égard des « hommes de violence qui méditent de mauvais desseins dans leur cœur » (Ps 140, 2-3) ; ils intriguent contre David et sont manifestement ses coreligionnaires.

Cet exemple supplémentaire montre bien qu'avec des citations sorties de leur contexte on arrive à faire dire à l'ancien Testament tout autre chose que ce qu'il dit en réalité.

Il est probable d'ailleurs que M. Ryssen, qui est un honnête homme – le reste de son travail le prouve –, n'a pas cherché lui-même dans la Bible les passages qu'il incrimine car il ne les aurait pas détournés ainsi de leur véritable signification. Il est vraisemblable qu'il a été abusé et qu'il a reproduit, sans les vérifier, des arguments fallacieux tirés de l'arsenal anti-chrétien de la Nouvelle Droite et des Philosophes du XVIII^e siècle.

M. Ryssen a d'ailleurs cru bon de reprendre à son compte un certain nombre des sarcasmes que Voltaire adressait à la Bible. Or il faut savoir que tous les passages anti-biblistes de Voltaire ont été très soigneusement étudiés, et non moins soigneusement réfutés, par un apologiste catholique de l'époque, l'abbé Antoine Guénée (1717-1803), dans un gros ouvrage intitulé : *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*. Nous allons reproduire ci-après une présentation de la polémique entre l'abbé Guénée et Voltaire, faite par un excellent ecclésiastique du XIX^e siècle, l'abbé Maynard dans un ouvrage intitulé *Voltaire, sa vie et ses œuvres* publié en 1867 ; nous la ferons suivre d'un extrait des *Lettres* de l'abbé Guénée, extrait qui donnera une idée de la sûreté de son raisonnement et de son érudition. Le travail de Guénée est toujours d'actualité, puisque – comme on vient de le voir – les mensonges de Voltaire sont toujours capables de nuire.

Il faudrait bien rééditer l'abbé Guénée !



L'abbé Guénée contre Voltaire

L'abbé Guénée vu par un historien de Voltaire

[Extrait de *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé Maynard :]

EN 1762, un juif portugais établi à Bordeaux, Pinto, vraisemblablement philosophe, mais ennuyé des injures de Voltaire contre les anciens Hébreux, qui ricochaient sur leurs descendants, en avait réfuté quelques-unes dans deux *Réflexions critiques*, qu'il lui adressa avec une lettre pleine de respect et d'admiration. Touché par les éloges, Voltaire fit une réponse polie ¹, s'accusa d'injustice, promit un carton ² qu'il n'a jamais fait ; puis, dans cette réponse même, il reprit contre les Juifs, leurs lois, leurs livres, leurs sciences, leur langue, leurs superstitions, une guerre qu'il devait poursuivre, plus acharnée que jamais, dans tous ses ouvrages, et il signa : « Voltaire chrétien, et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Très Chrétien ».

1 — A Pinto, 21 juillet 1762.

2 — Carton : « feuillet d'impression qu'on refait pour corriger une erreur ou pour faire quelque changement » (BESCHERELLE et PONS, *Nouveau dictionnaire classique de la langue française...*, Paris, Garnier frères, 1870. – Note C. L.)

Trois ans après, l'abbé Guénée, successeur de Rollin ¹ au collège du Plessis, plus savant que Rollin dans la haute antiquité, et surtout dans les langues orientales, était entré en lice par une *Lettre du rabbin Mathathai* sur le veau d'or, dont Voltaire avait prétendu la fonte impossible. Il revint sur ce sujet, en 1769, par ses *Lettres écrites sous le nom de quelques Juifs polonais et allemands*, que le portugais Pinto avait un peu sacrifiés dans ses *Réflexions*. Voltaire, en 1769, ne répondit que sur le veau d'or ². Mais, en 1776, lorsque parut une édition plus ample des *Lettres de quelques Juifs*, qui faisait passer dans le camp de l'abbé tous les rieurs transfuges du camp voltairien, il prit peur, et s'informa du nom et de la personne de son adversaire, « un des plus mauvais chrétiens et des plus insolents qui fussent dans l'Église de Dieu ³. » – « Le secrétaire des Juifs, répondit Dalember ⁴, est un pauvre chrétien, nommé Guénée, ci-devant professeur au collège du Plessis, et aujourd'hui balayeur ou sacristain de la chapelle de Versailles » – balayeur aussi de la chapelle philosophique, à laquelle il donna le plus fameux coup de balai qu'elle ait jamais reçu !

Savant, poli, tranquille, ce que Voltaire ne fut jamais, Guénée montrait autant d'esprit que lui, et de meilleur aloi. La mauvaise foi de Voltaire à reproduire des difficultés cent fois résolues, sans faire mention des réponses ; son étalage d'érudition plagiée ; ses contradictions et ses bévues ; sa manie d'hébraïser, ne sachant pas un mot d'hébreu, ni même le lire ; de greciser, tandis qu'il lisait à peine le grec, et qu'il ne le comprenait que dans une traduction ; de latiniser, lui qui traduisait le latin comme un écolier ; son ignorance des auteurs et des ouvrages, qu'il prend les uns pour les autres, comme le singe de la fable prenait le Pirée pour un nom d'homme ; son ignorance de l'histoire, dont il brouille les faits ; ses méprises sur les peuples de l'antiquité, dont il méconnaît les usages et les arts, les coutumes et les mœurs : tout cela était mis à nu, toujours sur le ton du respect et de l'admiration, mais le diable de la raillerie n'y perdait rien.

Malgré l'exemple donné par l'abbé Guénée, Voltaire, qui n'a jamais su répondre que par des turlupinades, des indécences et des grossièretés, traita en public les Juifs de « francs ignorantins, imbéciles, emportés », et le livre de leur secrétaire « d'ouvrage hardi, malhonnête, bon seulement pour des critiques sans goût, et ne valant rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits ». Mais, dans l'intimité, il avouait : « Le secrétaire n'est pas sans esprit et sans connaissances ; mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. » Et il ajoutait : « Il sera mordu de

¹ — Charles Rollin (1661-1741), historien, professeur au Collège de France, puis recteur de l'université de Paris, auteur d'une *Histoire ancienne* qui eut un grand succès. (Note C. L.)

² — *Dictionnaire philosophique*, art. *Fonte* ; *Œuvres*, t. XXIX, p. 458.

³ — A Dalember, 22 octobre 1776.

⁴ — 5 novembre 1776. [Il s'agit de d'Alembert (NDLR).]

même ¹. » Son premier coup de dent fut le *Vieillard du mont Caucase*, et son second, après que Guénée eut récidivé, par le *Petit Commentaire de Quelques Niaiseries*, qu'il a réunis sous le titre d'*Un Chrétien contre six Juifs* ². Pas plus que contre Larcher ³, il ne fut assez sot pour se défendre contre Guénée de toutes ses ignorances, et il se contenta de répondre par des bouffonneries plus ou moins gaies et spirituelles, dont on a vu des échantillons.

[Fin de l'extrait de *Voltaire, sa vie et ses œuvres* ⁴.]

*

Le judaïsme ancien confronté au paganisme

[Extrait des *Lettres de quelques Juifs [...] à M. de Voltaire* ⁵ :]

Pourquoi la loi juive était si intolérante sur le culte

L'intolérance et la sévérité de nos lois sur le culte vous surprennent et vous révoltent. Vous vous figurez sans doute que l'adoration des dieux étrangers était pour les Hébreux une faute légère. Erreur, monsieur ; ce n'était pas seulement un péché grave contre la conscience, une coupable infraction à une des premières lois naturelles, c'était encore un délit public, et le délit public le plus digne de châtement.

Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent, et ne jugez pas toujours de notre gouvernement par les vôtres. La république des Hébreux n'était, ni une simple institution religieuse, ni une administration purement civile ; c'était tout à la fois l'une et l'autre ; et au lieu que dans vos gouvernements l'État et la religion sont deux choses séparées, dans le nôtre, comme nous l'avons déjà dit, ils n'en font qu'une. Tout culte étranger, attaquant la religion dans son principe fondamental, attaquait par là même la constitution de l'État, et l'attaquait dans ce qu'elle avait de plus important, de plus précieux et de plus essentiel. Le but, le grand objet du gouvernement hébreu était de préserver la Nation de l'idolâtrie et des crimes dont elle était la source, et de perpétuer parmi nous la connaissance et le culte du vrai Dieu. C'est sur ce culte que tout portait dans l'État ; c'était le centre où tout aboutissait, le lien

¹ — A Dalember, 8 décembre 1776.

² — *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 442.

³ — Pierre-Henri Larcher (1726-1812), savant helléniste qui épinglea publiquement Voltaire pour les nombreuses bourdes qui figurent dans sa *Philosophie de l'Histoire*. (Note C. L.)

⁴ — Abbé MAYNARD, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, Paris, Ambroise Bray, 1867, t. II, p. 540-542.

⁵ — [Abbé GUÉNÉE], *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*, Lettre III, § 2, 3 et 4.

puissant qui unissait entre eux tous les membres de la république, et, même aux yeux d'une saine philosophie, le grand titre de prééminence et de supériorité du peuple hébreu sur tous les peuples de la terre. A la persévérance dans ce culte étaient attachées, par le contrat original passé entre le Seigneur et son peuple, la possession de la terre qu'il leur avait donnée, la sûreté des particuliers, et la prospérité de l'empire ¹. Donc embrasser, conseiller des cultes étrangers, c'était troubler l'ordre public, jeter des semences funestes de division ², attenter à la majesté de l'État, et lui arracher avec sa gloire, l'espérance de son bonheur et de sa durée. Était-ce là un manquement léger ? Dans ce gouvernement, Jéhovah était non seulement l'objet du culte religieux, comme seul vrai Dieu, il y était encore le premier magistrat civil, et le chef politique de l'État. Il avait choisi les Hébreux pour ses sujets comme pour ses adorateurs ; et les Hébreux l'avaient reconnu pour leur roi, comme pour leur Dieu. L'adoration de Jéhovah seul, l'attachement inviolable à son culte, avaient été la première condition, et la base de son alliance avec son peuple : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui. Adorer des dieux étrangers était donc une violation de son alliance, une révolte contre le souverain, en un mot, un crime d'état au premier chef. Dans quel gouvernement sage, les crimes d'État peuvent-ils être tolérés par les lois ?

Ne nous étonnons donc plus de l'intolérance et de la sévérité de nos lois sur le culte. Elles traitaient et devaient traiter les adorateurs des dieux étrangers, comme les lois de tous les peuples d'alors traitaient les traîtres à la patrie ³, et les sujets révoltés contre leur prince. Notre législation même devait être d'autant plus sévère, que nos Hébreux étaient des cœurs durs, et des esprits indociles, leur penchant à l'idolâtrie violent, et l'exemple de tous les autres peuples une séduction puissante.

L'intolérance sur le culte n'était point particulière à la loi juive

Mais l'intolérance, quoique plus essentielle au gouvernement juif, ne lui était point particulière ; non, monsieur. Quoi que vous en puissiez dire, c'était

¹ — *La prospérité de l'empire*. Voir sur tous ces points le Deutéronome, VII, etc.

² — *Funestes de division*. Voir plus haut, Lettre III [passage non reproduit ici].

³ — *Les traîtres à la patrie*. Dans ces anciens temps où des mœurs dures exigeaient des lois sévères, les crimes d'État étaient punis chez tous les peuples avec la dernière rigueur. Le crime d'un particulier entraînait presque toujours la destruction entière de sa famille. Les villes coupables étaient renversées de fond en comble, et leurs habitants passés, sans distinction, au fil de l'épée. L'histoire fournit plus d'un exemple de cette sévérité, non seulement en Orient, mais chez les Grecs et les Romains, même dans les derniers temps de la république. Les lois des peuples modernes usent aussi de la plus grande rigueur contre les crimes de haute trahison, de révolte, de conspiration contre l'État, etc. Elles obligent de révéler les amis même et les parents, et punissent du dernier supplice pour ne l'avoir pas fait. *Salus populi suprema lex*.

un principe de législation, une maxime de politique reçue chez les peuples anciens, même les plus vantés. En effet, quand on voit Abraham persécuté pour sa religion dans la Chaldée ¹, et le célèbre Zoroastre, le fer et le feu à la main, persécutant dans le royaume de Touran ; quand on voit les Hébreux n'oser offrir des sacrifices et immoler des victimes dans l'Égypte, de peur d'irriter le peuple contre eux ; les Perses, qui n'admettaient point de statues dans leurs temples, briser celles des dieux de l'Égypte et de la Grèce ; et les différents nomes égyptiens s'armer tantôt contre leurs vainqueurs, tantôt les uns contre les autres ², pour défendre ou venger leurs dieux ; il nous semble qu'on peut bien ne les pas regarder comme indifférents sur le culte. Quoi qu'il en soit de ces peuples dont l'histoire et la législation nous sont moins connues, on ne peut nier que les lois des Grecs et des Romains n'aient été décidément intolérantes sur le culte. Ne citons point ici les villes du Péloponnèse, et leur sévérité contre l'athéisme ³ ; les Éphésiens poursuivant Héraclite comme impie ⁴ ; les Grecs, armés les uns contre les autres par le zèle de religion, dans la guerre des Amphyctions. Ne parlons ni des affreuses cruautés que trois successeurs d'Alexandre ⁵ exercèrent contre les Juifs pour les forcer d'abandonner leur culte, ni d'Antiochus chassant les philosophes de ses états ⁶, ni des Épicu-

1 — *Dans la Chaldée.* C'est une tradition des Arabes. On peut opposer ces traditions arabes à M. de Voltaire qui les cite.

2 — *Les uns contre les autres.* On en voit un exemple dans JUVÉNAL (*Satire XV*), où ce poète décrit le combat sanglant que se livrèrent les Ombes et les Tentyrites par ce motif. La fureur fut portée au point que les vainqueurs y déchirèrent et dévorèrent les membres palpitants des vaincus. *Summus utrinque / Inde furor vulgo, quod numina vicinorum / Odit uterque locus ; quum solos credat habendos / Esse deos, quos ipse colit* [« De là, des deux côtés, la plus grande fureur chez le peuple, car chacune des deux cités prend en haine les dieux des voisins, estimant que seuls sont à tenir pour dieux ceux qu'elle honore elle-même »]. « Ce trait, qui n'est pas le seul de ce genre dans l'histoire ancienne, prouve bien – dit le traducteur des Remarques de Bentley sur le *Discours de la liberté de penser* – que ce n'est pas seulement entre les sectes chrétiennes que la religion a causé des haines violentes et des guerres cruelles. » Le nouveau traducteur de Juvénal a fait la même remarque. « Ce passage, dit-il, peut servir à prouver que l'intolérance religieuse est plus ancienne que ne l'ont cru des auteurs fameux. » Faut-il que M. de Voltaire soit du nombre ! Ce grand homme prétend que les guerres religieuses n'ont été connues que parmi les chrétiens. Il l'a dit et redit, *legentis ad fastidium*. Quel plaisir peut-il trouver à répéter sans cesse à ses lecteurs des faussetés répétées tant de fois avant lui, et tant de fois réfutées ? — [Richard Bentley (1662-1742), apologiste chrétien anglican, directeur de Trinity College à Cambridge, est l'auteur de plusieurs ouvrages contre l'athéisme et l'incrédulité, qui eurent un grand retentissement et furent traduits dans plusieurs langues. (Note C. L.)]

3 — *Contre l'athéisme.* A l'exemple et à l'invitation des Athéniens, ces villes proscrivirent l'athée Diagore.

4 — *Comme impie.* Héraclite leur reprochait leurs dieux de pierre, etc.

5 — *D'Alexandre.* Antiochus Épiphane, Eupator et Démétrius. Voyez le livre des Macchabées et l'historien Josèphe. Ptolomé-Philopator forma de même le projet de faire mettre à mort tous ceux d'entre les Juifs qui refuseraient d'embrasser la religion et les pratiques des Grecs.

6 — *De ses états.* Voir sur tous ces faits Bentley et les auteurs cités ci-dessous.

riens bannis de plusieurs villes grecques, parce qu'ils corrompaient les mœurs des citoyens par leurs maximes et par leurs exemples.

Ne cherchons point des preuves d'intolérance si loin ; Athènes, la polie et savante Athènes nous en fournira assez de preuves. Tout citoyen y faisait un serment public et solennel de se conformer à la religion du pays, de la défendre et de la faire respecter. Une loi expresse y punissait sévèrement tout discours contre les dieux, et un décret rigoureux ordonnait de dénoncer quiconque oserait nier leur existence.

La pratique y répondait à la sévérité de la législation. Les procédures commencées contre Protagore ; la tête de Diagore mise à prix ; le danger d'Alcibiade ; Aristote obligé de fuir ; Stilpon banni ; Anaxagore échappant avec peine à la mort ; Phryné accusée ; Aspasia ne devant son salut qu'à l'éloquence et aux larmes de Périclès ; Périclès lui-même, après tant de services rendus à la patrie, et tant de gloire acquise, contraint de paraître devant les tribunaux, et de s'y défendre ¹ ; des poètes même de théâtre en péril, malgré la passion des Athéniens pour ces spectacles ; le peuple murmurant contre l'un et sa pièce interrompue jusqu'à ce qu'il se fût justifié ; l'autre jugé, traîné au supplice et près d'être lapidé ; lorsqu'il fut heureusement délivré par son frère ² ; tous ces philosophes, ces femmes célèbres par leur esprit et par leurs charmes, ces poètes, ces hommes d'état, poursuivis juridiquement pour avoir écrit ou parlé contre les dieux ; une prêtresse exécutée pour en avoir introduit d'étrangers ; Socrate condamné et buvant la ciguë, parce qu'on lui imputait de ne point reconnaître ceux du pays ; etc. ; ce sont des faits qui annoncent assez que la faveur, la dignité, le mérite, les talents même les plus applaudis n'y furent pas pour l'irrégion un abri sûr et tranquille. Ils attestent trop hautement l'intolérance sur le culte, même chez le peuple le plus humain et le plus éclairé de la Grèce, pour qu'on puisse la révoquer en doute ³.

1 — *Et de s'y défendre.* Périclès, disciple et ami d'Anaxagore, devint suspect d'athéisme pour avoir pris la défense de ce philosophe.

2 — *Par son frère.* C'est Eschyle. Son frère le sauva en se dépouillant le bras, et montrant avec larmes aux Athéniens qu'il avait perdu la main en combattant pour eux. L'autre poète est Euripide ; tous deux étaient accusés d'avoir parlé des dieux avec irrévérence.

3 — *Révoquer en doute.* Ces faits sont rapportés par Cicéron, Diogène de Laërce, Athénagore, Clément d'Alexandrie, etc. Ils sont cités par Josèphe au sophiste Appollonius, qui reprochait alors aux Juifs, comme M. de Voltaire le fait aujourd'hui, leur intolérance sur le culte. Si ce savant critique avait lu Josèphe, il est à croire qu'il n'aurait pas renouvelé ce reproche, ou qu'il aurait pris la peine de prouver la fausseté des faits que l'historien juif oppose à son adversaire. Mais probablement, l'illustre auteur n'a pas été puiser dans une source si ancienne ; il a pour garants des écrivains plus récents, Tindal, Wollaston, Collins, durement, mais solidement et complètement réfutés sur cet objet même par le savant Bentley. M. de Voltaire apparemment n'a pas lu non plus cette réfutation. — [Mathieu Tindal (1656-1733), publiciste anglais, est l'auteur d'un ouvrage hostile au christianisme ; Guillaume Wollaston (1659-1724), pasteur anglican, est auteur d'un ouvrage antichrétien d'apologie de la religion naturelle ; Antoine Collins (1676-1729), écrivain rationaliste anglais, est auteur de plusieurs ouvrages hostiles à la religion. (Note C. L.)]

Les lois de Rome n'étaient ni moins expresses, ni moins sévères. Il suffit de lire les textes que vous citez vous-même, pour en être convaincu. On n'adorera point de dieux étrangers (*deos peregrinos ne colunto*), disent-elles formellement. Est-ce ainsi que s'exprimerait une législation tolérante ? L'intolérance des cultes étrangers n'était donc pas nouvelle chez les Romains, puisqu'elle remontait aux lois des douze tables, et même à celle des rois. Mais ce n'est pas tout. Suivez l'histoire de ce peuple fameux, vous y verrez les mêmes défenses portées par le sénat, l'an de Rome 325 ¹ et les édiles chargés de veiller à leur exécution ; ces défenses renouvelées l'an 529 ² ; les édiles vivement réprimandés pour avoir négligé d'y tenir la main, et des magistrats supérieurs nommés pour les faire observer plus sûrement. Vous y verrez le culte de Sérapis et d'Isis, qui s'était introduit sourdement dans cette capitale, interdit, et les oratoires de ces nouvelles divinités démolis par les consuls, l'an 536 ; des décrets des pontifes et des sénatus-consultes sans nombre, contre les religions étrangères, cités au sénat l'an 566 ³, et un nouveau culte proscrit l'an 623 ⁴. Cette intolérance ne discontinua point sous les empereurs ; témoins les conseils de Mécène à Auguste ⁵, non seulement contre les athées et les impies, mais contre

1 — *L'an de Rome 325*. Voir TITE LIVE, livre IX, n. 50. *Nec corpora modo, dit-il, affecta tabe, sed animos quoque multiplex, religio et pleraque externa inuasit ; donec publicus jam pudor ad primores civitatis pervenit... Datum indè negotium aedilibus, ut animadverterent ne qui, nisi romani dii, neque alio more, quàm patrio, colerentur.* [« Et ce ne sont pas seulement les corps qui furent atteints par la contagion, mais les esprits aussi furent envahis par des religions multiples et souvent étrangères, au point que les dirigeants de la Cité s'émurent de ce scandale public. On confia donc aux édiles la charge de veiller à ce qu'aucune autre divinité que les divinités romaines ne puisse être honorée, et d'aucune autre manière que selon les coutumes ancestrales. »]

2 — *L'an 529*. Voir TITE LIVE, livre XXV, n. 1. *Incusati graviter ab senatu oediles triumvirique capitales, quod non prohiberent [...]. Ubi potentius jam esse id malum apparuit, quàm ut minores per magistratus sedaretur, Marco Attilio praetori urbis negotium ab senatu datum est.* [« Le Sénat fit aux édiles et aux triumvirs capitaux de graves reproches de ce qu'ils n'avaient pas réprimé (les nouveaux cultes) (...) Dès qu'il fut évident que le mal était devenu trop important pour pouvoir être réprimé par des magistrats inférieurs, le Sénat confia l'affaire à Marcus Attilius, préteur de Rome. »]

3 — *L'an 566*. Voir TITE LIVE, livre XXXIX, n° 16. Après avoir cité ces décrets des pontifes et des sénatus-consultes sans nombre (*innumerabilia decreta pontificum, senatus-consulta*), l'historien ajoute : *Quoties patrum, avorumque aetate negotium hoc magistratibus datum, ut sacra externa fieri vetarent [...]. omnemque disciplinam sacrificandi præterquam more romano abolerent.* [« Combien de fois, du temps de nos pères et de nos aïeux a-t-on intimé aux magistrats l'ordre d'interdire toutes les cérémonies religieuses étrangères (...) et de bannir tout sacrifice autre que ceux des Romains. »]

4 — *L'an 623*. Le culte de Jupiter Sabatius. C'est au sujet de ce culte que le sage ROLLIN remarque « qu'on voit dans tous les temps des preuves de cette attention des Romains à éloigner les nouvelles superstitions » ; et M. de Voltaire assure froidement et sans réserve, en vingt endroits, que les Romains tolérèrent et permirent tous les cultes !

5 — *Les conseils de Mécène à Auguste*. Voyez DION CASSIUS, livre XLII. Nous croyons devoir rapporter ici en entier le passage de cet historien ; nous le traduisons littéralement d'après le texte grec. « Honorez vous-même, dit Mécène à Auguste, honorez soigneusement les dieux, selon les usages de nos pères, et forcez les autres de les honorer. Haïssez ceux qui innovent dans la religion, et punissez-les, non seulement à cause des dieux (qui les méprise

ceux qui introduisaient ou honoraient dans Rome d'autres dieux que ceux de l'empire ; témoins les superstitions égyptiennes proscrites sous cet empereur ¹; les dieux étrangers, que le relâchement de la discipline avait introduits, chassés sous Claude ; les Juifs bannis sous Tibère, s'ils ne voulaient pas renoncer à leur religion ²; mais témoins surtout les chrétiens exilés, dépouillés de leur biens, et livrés si longtemps, et en si grand nombre, aux plus cruels supplices, non pour leurs crimes, mais pour leur religion ³, sous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dioclétien, etc., et même sous les empereurs les plus humains, sous Trajan, sous Marc-Aurèle, etc. Que dis-je ? les lois même que les philosophes d'Athènes et de Rome écrivirent pour des républiques imaginaires, sont intolérantes. Platon ne laisse pas aux citoyens la liberté du culte, et Cicéron leur défend expressément d'avoir d'autres dieux que ceux de l'État. « Que personne, dit-il, n'ait des dieux à part, qu'on n'en adore point de nouveaux ni d'étrangers, même en particulier, à moins qu'il n'aient reçu la sanction publique. — *Separatim nemo habessit deos ; neve novos, sed nec advenas, nisi publicè adscitos, colunto.* »

Enfin, monsieur, rappelez-vous ce que vous avez dit tant de fois ⁴ du secret des mystères dont le grand dogme, à vous en croire, était l'unité de Dieu, créateur et gouverneur du monde, et de la double doctrine des philosophes, l'une extérieure et publique, l'autre intérieure, et qu'ils ne communiquaient qu'à leurs plus chers disciples, sur les matières qui pouvaient intéresser la religion du pays. « C'était, selon vous, une nécessité de cacher le dogme de l'unité de Dieu à des peuples entêtés du polythéisme. Il fallait la plus grande discrétion pour ne pas choquer les préjugés de la multitude. Il aurait été trop dangereux de la vouloir détromper tout d'un coup. On aurait bientôt vu cette multitude en fureur demander la condamnation de quiconque l'aurait osé. » Cette *nécessité* de cacher un dogme contraire à la religion dominante ; ce *danger*

ne respecte rien), mais parce que ceux qui introduisent des dieux nouveaux engagent plusieurs personnes à suivre des lois étrangères, et que de là naissent des *unions* par serment, des *ligues*, des associations, toutes choses dangereuses dans la monarchie. Ne souffrez point les athées ni les magiciens, etc. » Nous invitons M. de Voltaire à consulter l'original, et à juger si cette traduction n'est pas exacte, au moins dans l'essentiel.

¹ — *Sous cet empereur.* Ce fut Agrippa qui les proscrivit. Voyez DION CASSIUS, livre LIV. Les consuls Gabinius et Pison avaient déjà abattu, quelques années auparavant, les autels élevés dans le Capitole aux dieux de l'Égypte.

² — *Renoncer à leur religion.* C'est TACITE qui nous l'apprend. *Cederent Italia, nisi, certam ante diem, profanos ritus exuissent* [« Qu'ils quittent l'Italie si, avant tel jour, ils n'abandonnaient pas leurs rites »]. Voyez *Annales*, livre II, n° 85.

³ — *Pour leur religion.* Voir la fameuse lettre de PLINE à Trajan citée par un de nos frères, et le portrait des premiers chrétiens tracé par la main de ce Juif. Comparez ce portrait avec ceux qu'en ont tracés quelques célèbres auteurs soi-disant chrétiens, et jugez où sont l'équité et la modération.

⁴ — *Vous avez dit tant de fois.* Voyez surtout *Philosophie de l'hist.*, art. *Mystères*, etc. Voir *Introd. à l'Essai sur les mœurs*, art. *Mystères*, p. 105 et 106, t. XVI des *Œuvres* [de Voltaire, édition de Kehl].

extrême, ces craintes si bien fondées, *que la multitude en fureur ne demandât la condamnation de quiconque aurait osé l'instruire*, ne prouvent-elles pas évidemment l'intolérance des lois partout où il fallait prendre tant de précautions et user de tant de secret ?

Nous croyons, monsieur, que quiconque n'a point oublié tous ces traits de l'histoire ancienne a quelque lieu d'être surpris en vous voyant avancer, sans restriction, « que de tous les anciens peuples aucun n'a gêné la liberté de penser ; que chez les Grecs il n'y eut que le seul Socrate persécuté pour ses opinions ; que les Romains permirent tous les cultes, et qu'ils regardèrent la tolérance comme la loi la plus sacrée du droit des gens ¹. »

La surprise augmente, quand on vous entend assurer que les Romains, plus sages que les Grecs, n'ont *jamais* persécuté aucun philosophe pour ses sentiments ². Car vous dites ailleurs que *chez les Romains il n'y a pas un seul exemple, depuis Romulus jusqu'à Domitien, qu'on ait persécuté personne pour sa manière de penser* ³. Domitien au moins persécuta donc pour la manière de penser ; et qui ? Les chrétiens ou les philosophes ? Mais vous avez nié cent fois que les Romains aient jamais persécuté les chrétiens *pour leurs sentiments*. Il persécuta donc les philosophes.

Que si les philosophes ne furent point persécutés sous Domitien pour leur manière de penser, pourquoi le furent-ils donc ⁴ ? Pourquoi les voit-on chassés de Rome par cet empereur, comme ils l'avaient été par Néron ? Encore s'ils ne l'eussent été que par ces deux tyrans, ennemis de toute vertu, ce serait peut-être une gloire pour la philosophie. Mais ils le furent même sous le gouvernement doux et modéré de Vespasien. « Ils furent les seuls, dit un écrivain moderne ⁵, qui le contraignirent d'user à leur égard d'une sévérité opposée à son inclination. Les maximes orgueilleuses du stoïcisme leur inspirant un amour de la liberté fort voisin de la révolte, ces docteurs de sédition faisaient des

¹ — *Du droit des gens*. Voir *Traité de la tolérance*, art. *Si les Romains ont été tolérants*. Voir *Politique et Législation*, t. II, *Traité de la Tolérance*, p. 89 et 91, t. XXX des *Ceuvres*.

² — *Pour ses sentiments*. Voir *Lettres sur Vanini*, dans les *Nouveaux Mélanges*. Voir *Mélanges litt.*, tom. I^{er}, *Lettres sur Vanini*, p. 343 et suiv., t. XLVII des *Ceuvres*.

³ — *Pour sa manière de penser*. Voir *Philosophie de l'hist.* Voir *Introd. à l'Essai sur les mœurs*, art. *des Romains*, etc., p. 228, t. XVI des *Ceuvres*.

⁴ — *Pour quoi le furent-ils donc ?* Serait-ce, pour user des termes d'un éloquent magistrat, que cette philosophie audacieuse faisait cabale, et que ses sectateurs ne cherchaient qu'à soulever les peuples, sous prétexte de les éclairer ?

⁵ — *Un écrivain moderne*. Voyez *l'Histoire romaine* de M. CRÉVIER, savant estimable, quoique maltraité par M. de Voltaire. Que penser, après cela, quand on voit un écrivain aussi instruit avancer froidement que *l'histoire n'offre pas un seul exemple de philosophe qui se soit opposé aux volontés du prince et du gouvernement ?* On ne peut que rire de cette confiance, fruit de l'enthousiasme philosophique. Nous avons omis beaucoup d'autres faits, qui prouveraient bien le contraire de ce que M. de Voltaire avance ici avec tant d'assurance, entre autres les livres du philosophe Cremutius-Cordus brûlés par l'ordre du sage sénat romain, etc. — [Jean-Baptiste Louis Crévier (1693-1765), élève de Rollin, fut professeur et écrivit plusieurs ouvrages sur l'histoire romaine, qui continuent celle de Rollin. (Note C. L.)]

leçons publiques d'indépendance. Ils abusèrent longtemps de la bonté du prince pour saper les fondements d'une autorité qu'ils auraient dû chérir et respecter ; et leurs déclamations ne cessèrent que quand ils eurent été, les uns exilés, les autres renfermés dans des îles, quelques-uns même battus de verges et mis à mort. »

Il y a plus ; ces empereurs, en chassant les philosophes, ne faisaient, dit Suétone, que se conformer à d'anciennes lois portées contre eux. Il a raison ; car, dès l'an 160 avant l'ère vulgaire, ils avaient été bannis de Rome par un décret du sénat ¹, et le préteur M. Pomponius chargé de veiller à ce qu'il n'en restât aucun dans la ville. Pourquoi ? Parce qu'on les regardait, disent les historiens, comme des discoureurs dangereux qui, en raisonnant sur la vertu, en renverseraient les fondements, et, comme capables, par leurs vains sophismes, d'altérer la simplicité des mœurs anciennes, et de répandre, parmi la jeunesse, des opinions funestes à la patrie. Ce fut sur les mêmes principes, et par les mêmes raisons que le vieux Caton fit congédier promptement trois ambassadeurs philosophes. Les *sages* Romains ne croyaient donc pas que *les philosophes ne peuvent jamais nuire*. Que n'étiez-vous là, monsieur, pour le leur apprendre !

Par ces réflexions, nous ne prétendons, ni aigrir les esprits contre la philosophie, nous savons qu'elle peut être utile aux particuliers et aux États ; ni justifier l'intolérance des anciens peuples, nous croyons qu'elle a été, sous plus d'un aspect et en plus d'une rencontre, très condamnable, et nous la condamnons autant et peut-être plus que vous. Nous voulons seulement vous convaincre qu'il s'en faut beaucoup que chez ces peuples la liberté de penser ait été aussi entière que vous le dites, et que vos assertions sur leur tolérance auraient eu besoin, pour être vraies, de plusieurs restrictions que vous n'y avez pas mises ; que si la tolérance absolue de toutes les opinions philosophiques et religieuses est la marque caractéristique d'un gouvernement sage, vos sages Romains ne l'ont pas été plus que les Grecs ; que les uns et les autres ont été intolérants sur le culte ; qu'ils l'ont été même à l'égard des philosophes ; en un mot, qu'ils ont persécuté ; et que, pour le faire, ils n'avaient qu'à suivre les dispositions de leurs lois.

¹ — Par un décret du sénat. C'est SUÉTONE lui-même qui nous l'apprend dans son livre des célèbres Rhéteurs, où il rapporte ce décret. *Quod verba facta sunt de philosophis [...], de ea re censuerunt (patres conscripti) ut M. Pomponius, praetor animadverteret curaretque [...] utine Romae essent* [« Parce qu'il y avait eu des discussions au sujet des philosophes, les Sénateurs furent d'avis que le préteur Marcus Pomponius prenne garde et fasse en sorte qu'il n'y en eût point à Rome »]. — Puisqu'on abuse de tout, même de la philosophie comme de la religion, il n'est pas moins d'un gouvernement sage de réprimer le fanatisme philosophique, que le fanatisme religieux ; l'un a ses dangers aussi bien que l'autre.

Comment la loi juive était intolérante. Comparaison de cette intolérance avec celle de quelques autres peuples

C'est donc, monsieur, un fait certain, que la loi juive n'était pas la seule intolérante ; reste à voir comment elle l'était.

1°. Elle l'était pour la vérité ; celles des autres peuples l'étaient pour l'erreur. Par l'intolérance de leurs législations, ces peuples voulaient maintenir des dogmes absurdes, des cultes qui déshonoraient l'humanité et faisaient rougir la vertu. L'intolérance de la nôtre avait pour but de conserver la seule vraie croyance, et le seul culte avoué de la raison.

2°. Cette intolérance avait des bornes que d'autres législations n'ont point connues. Elle ne permettait point aux Hébreux de souffrir les dieux étrangers, ni leurs adorateurs obstinés : mais où ? *Dans les villes que l'Éternel nous avait données.* Elle ne s'étendait donc pas au delà du pays ; et quoi qu'en aient pu dire quelques écrivains pour nous rendre odieux, jamais nos pères ne se crurent chargés par leur loi d'aller, le fer et le feu à la main exterminer l'idolâtrie par toute la terre ¹. Feindre d'avoir une telle commission, ce fut le crime de l'imposteur qui séduisit et désola l'Orient ².

3°. Loin que cette intolérance portât nos pères à haïr les autres peuples, ils avaient des alliances, et faisaient des traités avec eux. Ils faisaient plus ; ils priaient pour les rois étrangers leurs bienfaiteurs ou leurs maîtres, et offraient des sacrifices pour leur conservation, de quelque religion qu'ils fussent.

4°. Reconnaître un Dieu maître souverain de l'univers, n'adorer que lui, et respecter notre législateur et nos lois, c'était tout ce que la loi exigeait de l'étranger, pour qu'il pût vivre parmi nous, et avoir même quelque accès dans notre temple et quelque part à nos solennités ³. Quant au citoyen, l'intolérance se bornait à quelques points, en petit nombre, qui n'étaient pas *des distinctions métaphysiques*, mais des erreurs capitales et pernicieuses, ou des actes extérieurs et des faits palpables, l'athéisme, l'idolâtrie, le blasphème, le mépris insolent de la religion et de ses lois, etc. Elle n'obligeait donc point à *s'exterminer pour des paragraphes, à plonger dans des cachots, à pendre, rouer, brûler, massacrer des citoyens pour des sophismes et des disputes inintelligibles, pour des*

¹ — *Par toute la terre.* On verra dans la suite que cette imputation est démontrée fautive par tout l'ensemble de notre législation.

² — Ici, l'abbé Guénée désigne Mahomet. (Note C. L.)

³ — *Quelque part à nos solennités.* Les prosélytes de domicile, qui adoraient le Dieu d'Israël, mais qui n'étaient point circoncis et n'avaient point embrassé notre loi, comme les prosélytes de justice, pouvaient entrer dans la première enceinte du temple, et y offrir leurs holocaustes. On les nommait les hommes pieux d'entre les gentils. Ils pouvaient habiter parmi nous, et y jouir de divers privilèges.

distinctions, des lemmes et des antilemmes théologiques, etc. ; excès que des chrétiens ont reprochés au christianisme ¹.

Concluons, monsieur : La loi juive était intolérante; elle l'était nécessairement ; elle ne l'était pas seule ; et elle l'était avec plus de sagesse que les législations des anciens peuples; ces considérations doivent suffire pour vous calmer sur cette intolérance qui vous choque. Comment a-t-elle pu donner tant d'humeur à un philosophe qui fait profession de croire un Dieu, et qui pose pour principe que, *quand la religion est devenue loi de l'État il faut se soumettre à cette loi* ? Si celle soumission est nécessaire, sans doute c'est surtout lorsque la loi est fondamentale, les dogmes vrais et le cœur pur.

Nous sommes avec respect, etc.

[Fin des extraits des *Lettres de quelques Juifs (...) à M. de Voltaire* ².]



Annexe

Pie XI face aux détracteurs de la Bible

Pie XI a parfaitement répondu aux accusations de barbarie, injustice, obscurité (etc.) lancées contre la Bible par les païens de tous les temps (à son époque : par les nationaux-socialistes).

On remarquera que le pape ne nie pas les aspects sombres de l'ancien Testament, mais il en montre :

— le caractère inévitable (la plénitude de la Révélation divine n'est venue qu'en Jésus-Christ ; il y a auparavant un développement progressif de la Révélation, et il est donc normal de ne trouver dans l'ancien Testament qu'« une lumière encore voilée ») ;

— les raisons intrinsèques (des livres essentiellement historiques ou didactiques doivent nécessairement « refléter dans plus d'un dé-

¹ — *Au christianisme*. Ces chrétiens ne sont pas de bonne foi, ou connaissent mal leur religion, Nous pouvons les assurer, nous Juifs, que la religion chrétienne n'oblige point à s'exterminer pour des paragraphes, pas même pour ses dogmes les plus importants. Le véritable esprit de cette religion ne respire que douceur ; et c'est la calomnie que de lui imputer les fureurs d'un fanatisme aveugle, et les forfaits d'une noire politique ; elle condamne également l'un et l'autre. Ces chrétiens confondent le christianisme avec les abus qu'on en a fait. Quand plaira-t-il à ces génies de raisonner enfin avec justesse ?

² — *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ses Œuvres, Suivies des Mémoires sur la fertilité de la Judée, par M. L'abbé Guénéé. Douzième édition, dédiée au roi, Paris, Méquignon junior, 1826, t. I, p. 198 à 214.* — Nous avons modernisé l'orthographe, la ponctuation et les titres. (Note C. L.)

tail, l'humaine imperfection, la faiblesse et le péché », sans que ceux-ci soient approuvés par Dieu) ;

— l'utilité (la pédagogie divine ressort d'autant mieux « sur ce fond souvent obscur »).

Le pape explique par ailleurs qu'on ne peut rejeter l'ancien Testament sans renier la foi chrétienne (car il fait partie intégrante de la Révélation) et même la raison (car « seuls l'aveuglement et l'orgueil peuvent fermer les yeux devant les trésors d'enseignement sauveur que recèle l'ancien Testament »).

Voici ce beau texte, extrait de l'encyclique *Mit brennender Sorge* (du 14 mars 1937).

Le Sel de la terre.

LES LIVRES SACRÉS de l'ancien Testament sont entièrement Parole de Dieu et forment une partie substantielle de sa Révélation. En harmonie avec le développement graduel de la Révélation plane sur eux une lumière encore voilée, celle des temps qui ont préparé le plein jour de la Rédemption. Comme il ne saurait en être autrement dans des livres historiques et didactiques, ils reflètent, dans plus d'un détail, l'humaine imperfection, la faiblesse et le péché. À côté d'innombrables traits de grandeur et de noblesse, ils nous décrivent aussi le peuple choisi, porteur de la Révélation et de la Promesse, s'égarant sans cesse loin de son Dieu pour se tourner vers le monde. Pour les yeux qui ne sont pas aveuglés par le préjugé ou par la passion respandit cependant d'autant plus lumineusement, dans cette humaine prévarication telle que l'histoire biblique nous la rapporte, la lumière divine du plan sauveur qui triomphe finalement de toutes les fautes et de tous les péchés. C'est précisément sur ce fond souvent obscur que ressort dans de plus frappantes perspectives la pédagogie de salut de l'Éternel, tour à tour avertissant, admonestant, frappant, relevant et béatifiant ses élus. Seuls l'aveuglement et l'orgueil peuvent fermer les yeux devant les trésors d'enseignement sauveur que recèle l'ancien Testament.

Qui veut voir bannies de l'Église et de l'école l'histoire biblique et la sagesse des doctrines de l'ancien Testament blasphème le Nom de Dieu, blasphème le plan de salut du Tout-Puissant, érige une pensée humaine étroite et limitée en juge des desseins divins sur l'histoire du monde. Il renie la foi au Christ véritable, tel qu'il est apparu dans la chair, au Christ qui a reçu son humaine nature d'un peuple qui devait le crucifier. Il demeure sans rien y comprendre devant le drame universel du Fils de Dieu, qui opposait au sacrilège de ses bourreaux la divine action sacerdotale de sa mort rédemptrice, donnant ainsi, dans la nouvelle alliance, son accomplissement, son terme et son couronnement à l'ancienne.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !